



**PREFECTURE
MARITIME
MEDITERRANEE**



**PREFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**



**PARC MARIN
CÔTE BLEUE**



**OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ**



**Site Natura 2000
« Côte Bleue Marine »
FR9301999**



Comité de Pilotage : réunion du 07 mai 2026 à Carry-le-Rouet

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU COPIL

MEMBRES PRESENTS (44 ORGANISMES, 78 PERSONNES) :

ORGANISME	NOM	FONCTION
Services de l'Etat et ses établissements		
Sous-Préfecture d'Istres	Christophe BORGUS	Sous-Préfet d'Istres, Co-Président du COPIL
	Christiane MARZIALE	Adjointe à la cheffe du bureau économie, emploi, environnement et décarbonation
Préfecture maritime de la Méditerranée	Jean-Emmanuel PERRIN	Commissaire Général, Adjoint au Préfet Maritime, Co-Président du COPIL
	André GROSSET	Adjoint au chef du pôle PADEM
	Jessica NEVES	Stagiaire
DREAL PACA	Pantelina EMMANOUILIDOU	Chargée de mission Natura 2000
DIRM Méditerranée	Christophe LENORMAND	Directeur interrégional
	Pierre MOTTA	Chef du service Réglementation et Contrôle
DDTM 13	Mathieu EYRARD	Directeur adjoint, Délégué Mer et Littoral
	Frédéric ARCHELAS	Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Pôle Nature et Territoire
	Franck ZOULALIAN	Chef du Pôle pêche maritime et activités nautiques
	Jean-Marc DAVAUT	Chargé de mission
OFB – Délégation de la Façade Méditerranée (DFM)	Isabelle TERRIER	Directrice déléguée
Agence Régionale de Santé / DD13	Claire SEGUIN	Chargée de mission
Gendarmerie Maritime de Marseille – Brigade de Surveillance du Littoral (BSL)	Claude MIGNOT	Adjudant
	Mael BENNEJEAN	Gendarme adjoint volontaire
Gendarmerie Nationale Brigade Fluviale et Nautique de Martigues	Alexandre RZADKOWSKI	Lieutenant, Commandant de la Communauté de Brigades Fluviale et Nautique
	Eddy BLOMBOU	Major, Commandant de la Brigade Nautique
Gendarmerie Nationale Brigade de Carry le Rouet	Franck MOLNAR	Lieutenant, Commandant de la Brigade
Gendarmerie Nationale Compagnie d'Istres	Laurent SALAGNAC	Commandant en second

ORGANISME	NOM	FONCTION
Syndicat Professionnel des Pilotes des Ports de Marseille et du Golfe de Fos	Pierre BONNARD	Chef du service de pilotage
SDIS des Bouches du Rhône – Groupement territorial Ouest	Stéphane DESPAQUIS	Lieutenant, Chef de centre du CIS de Sausset les Pins
	Cédric BOURGOIN	Lieutenant, Chef de centre du CIS CBE d'Ensuès la Redonne
	Patrick GIDDE	Lieutenant
Conservatoire du Littoral	Caroline ILLIEN	Chargée de mission aménagement et gestion des sites
Parc National des Calanques	Muriel CHEVRIER	Responsable du Pôle connaissance scientifique
IFREMER – Centre Méditerranée	Bruno ANDRAL	Directeur adjoint Centre de Méditerranée
Collectivités territoriales et leurs groupements		
Commune d'Ensuès la Redonne	Michel ILLAC	Maire et Vice-Président du COPIL
Commune de Martigues	Gaby CHARROUX	Maire
	Odile TESSIER-VAÏSSE	Adjointe de Quartier Déléguée
Commune de Carry le Rouet	Denis GALLICE	1 ^{er} Adjoint au Maire
	Laurent MARIN	Conseiller municipal
	Emmanuel VERMOT	Conseiller municipal
Commune de Sausset les Pins	Maxime MARCHAND	Maire
	Christelle BURRIAT	Adjointe au Maire
	Christine BEAULIEU	Conseillère municipale
Commune du Rove	Paul SABATINO	Maire
	Michel BARTOLI	1 ^{er} Adjoint au Maire
	Ilhem DELMAS ZEGHADI	2 ^{ième} Adjoint au Maire
Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur	Anne CLAUDIUS-PETIT	Conseillère régionale Présidente du Parc Naturel Régional de Camargue
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	Valérie GUARINO	Vice-Présidente
	Matthieu ROSSI	Chargé de mission Littoral
Métropole Aix-Marseille-Provence	Henri SALATI	Maitre du Port de Carry le Rouet
	Patrick QUIRICONI	Maitre du Port de Sausset les Pins
	Erwan MOREAU	Chef de projet milieu marin
	Céline SOTTOVIA	Chargée de mission Natura 2000
Parc Naturel Régional de Camargue	Christophe FONTFREYDE	Directeur général
	Ethel MERYL	Chargée de mission Natura 2000
Institutions organismes et professions liées à la mer et au littoral		
CRPMEM PACA	Christine PONCHARREAU	Présidente
	Déborah MONDAIN	Directrice
	Laura BUCHET	Chargée de mission pêche
Prud'homie de pêche de Martigues	William TILLET	1 ^{er} Prud'homme de pêche
Prud'homie de pêche de Marseille	Jacques HAWROT	1 ^{er} Prud'homme de pêche
Comité départemental de voile 13	Robert PANCIVULLO	Membre du Comité Directeur
FSN 13	Alain MERCIER	Vice-Président
UFAP 13	Roger COTI	Président
	Nadine COTI	Membre

ORGANISME	NOM	FONCTION
FFESSM	Philippe DUVET	Président du CODEP 13
UCPA de Niolon	Christophe BENOIT	Coordinateur national technique plongée
	Thierry STURZER	Directeur
Comité Départemental de Voile 13	Robert PANCIULLO	Membre du Comité Directeur
Croisières Côte Bleue	Serge PIRO	Gérant
CCI d'Aix-Marseille-Provence	Jean-Claude TRAPY	Membre
UPACA	Marceau ARTAUD	Chargé de mission
Associations et organismes œuvrant dans le domaine maritime, culturel ou environnemental		
FNE PACA	Frédéric BACHET	Membre
AIEJE	Nathalie HUERTAS	Directrice
	Carmen ROBILLON	Educatrice en environnement
Association des usagers du port de Carry le Rouet	Jean-Paul VERNET	Membre du conseil d'administration
	Hervé PEROZ	Membre
Association des usagers du port de Sausset les Pins	Evelyne MARKARIAN-NOUEN	Membre du bureau
Experts		
Conseil Scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue	Mary-Christine BERTRANDY	Membre du Conseil Scientifique, Retraitée de la DDTM13
MIRACETI	Barbara MATHEVON	Directrice

Structure Animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine		
Parc Marin de la Côte Bleue	Marie BRAVO-MONIN	Directrice
	Benjamin CADVILLE	Responsable de projets - N2000
	Nathan PORTES	Surveillance et opérations techniques
	Jean-Rémi BRAVO	Usages et milieu marin
	Sophie CHIARADIA	Administration et comptabilité
	Juliette DEDET	Sensibilisation et surveillance

PERSONNES EXCUSEES :

- BERTHAUD Gaëlle, Directrice du Parc National des Calanques,
- BOURBOULON François, Chef du Département Sécurité au GPMM,
- CARPENTIER Francis, Maire de Carry le Rouet et Président du Parc Marin Côte Bleue,
- CAMBON Rémi, Maître Principal du Sémaphore du Cap Couronne,
- CERBONI Christian, Président du comité Provence de la FFPSA,
- DAUSSY Nathalie, Directrice de la DDETS des Bouches du Rhône,
- DEMARLE Isabelle, Cheffe de service Gestion des Ports à la Métropole AMP,
- DESVERONNIERES Perrine, Chargée de mission à l'OFB,
- GUIRAUD Stéphanie, Chargée de mission à la Métropole AMP,
- PONCET Vincent, Responsable du Pôle Bouches-du-Rhône du CEN PACA,
- SARTORETTO Stéphane, Cadre de recherche à l'IFREMER,
- SCHEYER Laurent, Directeur adjoint du Parc National des Calanques,
- SPADONI Sara, Chargée de mission à l'OFB,
- VERLAQUE Marc, Membre du Conseil Scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue,
- WALINSKI, Commandant en second du groupement de Gendarmerie maritime de Marseille.

ORDRE DU JOUR ET OBJECTIFS DE LA REUNION

- Rappels du contexte et de la démarche

Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999 couvre une superficie de près de 19 000 hectares, et s'étend jusqu'à 100 mètres de profondeur soit 6 milles nautiques au large. Il a été désigné en Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel du 24 novembre 2015. Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine est composé de 6 habitats d'intérêt communautaire, dont l'herbier de Posidonie qui est un habitat prioritaire. Deux espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : la Tortue Caouanne (espèce prioritaire) et le Grand Dauphin.

Le Parc Marin de la Côte Bleue a été désigné le 13 mai 2025 comme structure animatrice du site Natura 2000 pour la période 2025-2027.

- Synthèse du bilan d'animation 2025 avec les principales actions réalisées

Pour l'année 2025, le temps-agent consacré à l'animation du Docob du site Natura 2000 Côte Bleue Marine est de 306,5 jours, ce qui équivaut à 1,4 Equivalent Temps Plein (ETP). Cela représente presque trois fois le temps que le Parc Marin de la Côte Bleue souhaitait engager en prévisionnel sur ses fonds propres lors de la Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation (RCPA) avec les services de l'Etat en mars 2025, et ce pour la période d'animation 2025-2027.

La répartition du temps entre les différentes catégories d'action est relativement bien équilibrée, hormis pour les suivis scientifiques et techniques. La partie « Evaluation des incidences des projets » a pris une part importante en 2025, dont la raison principale est la finalisation des Analyses Risque Pêche (ARP) Habitats et Espèces d'intérêt communautaire pour la pêche professionnelle. La partie « Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site » représente la part la plus importante de l'animation en 2025, comme ce fut le cas en 2024. Ces tâches administratives incompressibles et le manque de financement de l'Etat pour la structure animatrice du site ne permettent pas d'engager plus de temps dans le cadre de Natura 2000 pour la mise en œuvre d'actions de gestion profitant directement à la bonne conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les principales actions prévues à partir de 2026 sont :

- Suivi les projets structurants pouvant impacter le site Natura 2000 Côte Bleue Marine,
- Participation aux ateliers de définition de l'étude d'impact du parc éolien commercial Méditerranée Grand Large (zone 2 de l'AO6),
- Suivi de la mise en œuvre de RECUPMED3 dans le site Natura 2000 Côte Bleue Marine,
- Suivi des conclusions des Analyses Risques Pêche Habitats et Espèces d'intérêt communautaire pour la pêche professionnelle,
- Surveillance du littoral et du milieu marin, soutenir et appuyer les autorités compétentes suite aux constatations d'infractions.

- Point d'avancement des ARP Habitats et Espèces pour la pêche professionnelle

Un rappel des conclusions des Analyses Risque Pêche Habitats a été fait pour le risque Fort des engins de pêche « Chalut de Fond » et « Senne tournante coulissante » à poissons démersaux sur les habitats Coralligène et Roche infralittorale à algues photophiles ; et pour le risque Modéré des arts dormants de fond (filets calés/palangres/pièges non fixés) sur les habitats Coralligène et Roche infralittorale à algues photophiles.

Le Parc Marin a présenté les objectifs de sa réunion pêche professionnelle qui s'est tenu le 18 mars 2026 dans ses locaux, concernant son actualité et les discussions sur les propositions de mesure pour la senne tournante et coulissante à poissons démersaux.

Lors de la réunion du COPIL, il a été présenté le positionnement des organisations professionnelles de la pêche sur les conclusions des ARP Habitats et les propositions de mesures réglementaires à adopter. Le CRPMEM PACA et les Prud'homies de pêche de Marseille et Martigues ont sollicité le Préfet par courrier du 23 avril 2026, pour : demander le report du vote en COPIL relatif aux propositions de mesure pour la senne tournante et coulissante à poissons démersaux ; l'ouverture d'un temps d'échange complémentaire ; et l'obtention de garanties quant à la non-extension des mesures ciblées à l'ensemble des métiers de la pêche professionnelle.

Un point d'information a été fait sur l'avancement des ARP espèces menées à l'échelle de la façade Méditerranée, qui concernent les espèces d'intérêt communautaire, à savoir les oiseaux marins, les mammifères marins, les tortues marines et les poissons amphihalins. Le planning prévisionnel a été présenté jusqu'à fin 2026, en précisant que la livraison des niveaux de risque définis par l'OFB à l'échelle de la façade sera faite courant du mois de juin aux services de l'Etat.

- Projets en cours du Parc Marin de la Côte Bleue

Dans le cadre de son plan de gestion 2020-2030, le Parc Marin de la Côte Bleue a aussi présenté ses principaux projets en cours et leurs conclusions. Il s'agit des projets Connect-Med de l'IFREMER sur la période 2019-2022, et CABECO (PMCB/GIPREB/PNCa) pour l'étude la migration des daurades et des loups en Méditerranée. La publication scientifique de l'IFREMER du 23 février 2026 sur la connectivité des daurades a permis de démontrer scientifiquement ce que le savoir empirique des pêcheurs professionnels pressentait : La très grande majorité des daurades dans tout le golfe du Lion se concentre d'octobre à début décembre dans la zone Côte Bleue / Marseille pour se reproduire. Ce secteur est une zone de frayère majeure pour l'espèce, les succès de la reproduction ici influence le stock global des daurades sur la Méditerranée française.

Le Parc Marin de la Côte Bleue a d'autres projets en cours comme PELICAN pour le suivi de la pêche de loisir sur un cycle annuel 2026-2027 afin de réactualiser les données 15 ans après un suivi identique réalisé en 2010 sur son territoire. Il a été également présenté les premiers résultats du renforcement expérimental des herbiers de Posidonie impactés de la Vesse avec la transplantation de faisceaux de Posidonie.

- Actualité et questions diverses

Le Parc Marin de la Côte Bleue a présenté les résultats de son suivi bi-annuel des oursins comestibles de la Côte Bleue. Les densités moyennes par mètre carré des gros oursins évalués à l'automne 2025 (avant la saison de pêche) et au printemps 2026 (après la fermeture de la pêche) sont toujours aussi faibles passant de 0,9 individus/m² à 0,6 individus/m², et continuent de régresser par rapport aux années précédentes.

Il a été porté à la connaissance des membres du COPIL la nouvelle réglementation de janvier 2026 sur l'enregistrement obligatoire des pêcheurs de loisir en mer Méditerranée dès l'âge de 16 ans, et l'obligation de déclaration des captures pour 2 espèces de poisson (Dorade rose et Coryphène), à partir de l'application CatchMachine ou RecFishing. Le Parc Marin de la Côte Bleue a intégré ces évolutions réglementaires dans sa plaquette de sensibilisation sur les tailles minimales de capture des organismes marins pour la pêche de loisir en mer.

OUVERTURE DE SEANCE

M. ILLAC, Maire d'Ensues la Redonne

P. SABATINO, Maire du Rove et Président du Parc Marin de la Côte Bleue

J.E. PERRIN, Commissaire Général, adjoint du Préfet maritime de la Méditerranée

C. BORGUS, Sous-Préfet d'Istres

G. CHARROUX, Maire de Martigues

M. ILLAC ouvre la séance en excusant le Maire de Carry le Rouet qui n'a pas pu être présent mais il est représenté par son 1^{er} adjoint Denis GALLICE, et remercie l'ensemble des personnes participant à cette 15^{ème} réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Côte Bleue Marine. Il remercie tous les services de l'Etat présents en grand nombre, ainsi que Monsieur le sous-Préfet d'Istres et le Commissaire Général de la Préfecture maritime qui co-président cette réunion. La présence de nombreux participants démontre encore une fois la forte dynamique d'échanges et témoigne de la volonté et de l'intérêt à préserver ensemble le milieu marin de la Côte Bleue.

Il informe l'assemblée que le Parc Marin va répondre à l'Appel à Projet (AAP) 2026 du Ministère pour le financement de l'Animation et de la mise en œuvre des actions Natura 2000 devant la Côte Bleue, avec éventuellement la révision du DOCOB si les financements le permettent. Le Parc Marin attend depuis de nombreuses années l'opportunité d'obtenir ses subventions et espère faire partie des lauréats à l'échelle nationale. Il s'agit de financer l'animation des actions sur 3 ans, et si possible de refaire un état initial des habitats marins type CARTHAM 2 puis réécrire complètement le DOCOB au format CT88. Ce projet du Parc Marin représente une grosse enveloppe budgétaire de l'ordre de 400 à 500 000 € pour réaliser le projet convenablement et de manière efficace. La situation financière est partout tendue au niveau local, national et international. L'enveloppe de cet appel à projets serait d'environ 600 000 € à l'échelle nationale, mais le Parc Marin se tiendra prêt à rediscuter en temps utile de l'enveloppe budgétaire demandée s'il est lauréat de cet AAP.

P. SABATINO souhaite renouveler son hommage à Georges ROSSO, ancien Maire du Rove, décédé en 2025. Il rappelle que Georges ROSSO est à l'origine de la création du Parc Marin de la Côte Bleue en 1983. 1 an après qu'il nous ait quitté, et en cette semaine de commémoration, il souhaite avoir une pensée pour lui et tout ce qu'il a accompli. Il y a 40 ans, c'est Georges Rosso qui était au-devant de la scène pour la protection de l'environnement et le milieu marin de la Côte Bleue avec les autres élus de l'époque.

Il remercie la présence du Sous-Préfet d'Istres et du Commissaire Général de la Préfecture Maritime qui co-président la réunion du COPIL Natura 2000. Cela avait déjà été le cas en 2025 et nous sommes très fiers de la présence et de l'intérêt que portent l'Etat à la Côte Bleue. Il présente brièvement deux projets en cours du Parc Marin dont celui qui le tient à cœur puisqu'il se situe devant le littoral de sa commune du Rove, à savoir le renforcement expérimental des herbiers de Posidonie impactés devant la calanque de la Vesse. Ces travaux de renforcement ont débuté fin 2025, et le projet en est à la moitié des objectifs de plantation avec 70 m² déjà réalisés, en plus de 30 plongées par les agents du Parc Marin et les scientifiques du GIS Posidonie. Trois panneaux d'explication du projet seront bientôt installés à terre afin de sensibiliser les usagers de la calanque.

L'autre projet en cours du Parc Marin est PELICAN, dont l'objectif est d'actualiser les connaissances de la pêche de loisir sur la Côte Bleue sur un cycle annuel 2026-2027. Dans cette étude, le Parc Marin propose aussi aux pêcheurs de loisir de devenir des « Pêcheurs Sentinelles » pour participer volontairement au suivi scientifique de leur activité. Pour un gestionnaire, il est indispensable de bien connaître les activités qui se déroulent sur son territoire en partenariat avec les usagers, et il incite les pêcheurs de loisir à accueillir avec bienveillance les enquêteurs en mer et à ce qu'ils s'impliquent dans PELICAN pour mieux faire connaître leurs pratiques de pêche.

J.E. PERRIN se réjouit d'être présent. Il explique qu'il s'agit du 1^{er} COPIL Natura 2000 qu'il co-préside depuis sa récente prise de fonction il y a moins d'un an en qualité d'Adjoint au Préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer. Il mesure l'importance des échanges qui peuvent avoir lieu dans ce type d'enceinte, auquel il participe avec beaucoup de plaisir. Il remercie l'ensemble des

personnes présentes pour leur participation à la réunion, et le Maire de Carry le Rouet qui accueille le COPIL sur son territoire. Il constate que le Parc Marin de la Côte Bleue a une longue existence, et qu'il est né d'une initiative locale sous l'impulsion et la dynamique des Maires de la Côte Bleue. Il considère le Parc Marin comme une « success story », et il lui était important de le souligner.

Il rappelle les différents rôles du Préfet maritime, comme la sauvegarde des biens et des personnes, et sa responsabilité éminente sur la protection de l'environnement marin. Cela prend une dimension particulière en Méditerranée car c'est un espace exceptionnel à protéger. Au regard de l'ensemble des aires marines protégées qui couvrent ce littoral méditerranéen, la mesure du patrimoine naturelle marin à protéger est réalisée grâce aux contributions de chacun dans cette assemblée. Le Préfet maritime y participe par l'animation de la gouvernance des aires marines protégées, que sont les parcs nationaux, les parcs naturels marins, les réserves nationales naturelles marines qui continuent de se développer avec des projets de création et d'extension, et tous les sites Natura 2000 en mer. Le Préfet maritime met en œuvre les politiques publiques en matière environnementale, et mène une action particulière sur la protection des herbiers de Posidonie en réglementant les conditions de mouillage sur le littoral méditerranéen à partir de 2019. Les Préfets maritimes se succèdent et la politique publique reste. Il y a toujours une logique de protection des approches maritimes et des fonds marins. Aujourd'hui, la Préfecture maritime est engagée dans d'autres projets, tels que la création de zones de protection fortes et les analyses risque pêche dans les sites Natura 2000.

Les enjeux du site Natura 2000 Côte Bleue Marine sont liés à son positionnement géographique avec des politiques d'aménagement du territoire qui sont complexes, et le développement de nouvelles activités économiques comme l'éolien en mer. Il considère que le Parc Marin de la Côte Bleue est une structure unique en Méditerranée, et pionnière dans de nombreux domaines avec la création des deux cantonnements de pêche depuis plusieurs dizaines d'années, précurseur dans l'encadrement des activités de mouillage et notamment des grands navires supérieurs à 20 mètres, et plusieurs formes de labellisation qui récompensent tout le travail accompli.

Il reste convaincu que c'est dans ce genre d'enceinte et de réunion comme aujourd'hui, où l'ensemble des acteurs sont représentés, que les échanges peuvent se faire et aboutir à des décisions collégiales grâce à la qualité de la démocratie participative à laquelle il assiste. C'est un honneur pour lui, au côté des représentants de l'Etat et du sous-Préfet d'Istres, de pouvoir y participer et de porter des projets ambitieux pour la conciliation des usages en protégeant le milieu marin.

C. BORGUS exprime tout le plaisir d'être ici présent. Il rappelle la spécificité de la gouvernance du Parc Marin de la Côte Bleue avec ces élus qui le président à chacun leur tour pendant une année. Il juge que cet exercice de présidence tournante annuelle à la tête du Parc Marin est extrêmement intéressant car elle responsabilise les uns et les autres en s'impliquant dans la gestion du milieu marin de la Côte Bleue. Pour démontrer cet amour de la Côte Bleue par toutes les parties prenantes, il cite l'anecdote et les propos d'Eric CANTONA qui a déclaré en interview que la plus belle calanque de Marseille est la calanque de la Vesse sur la commune du Rove. Ces propos disent beaucoup sur l'attachement que nous avons à ce territoire au-delà des frontières de la Côte Bleue.

Il souhaite insister sur la synergie de l'ensemble des acteurs ici présents, comme les collectivités, les associations, les forces de sécurité intérieures et l'ensemble des services de l'Etat qui sont mobilisés sur ces sujets au côté de la Préfecture maritime. Ces acteurs sont tous mobilisés pour être partenaires sur les enjeux de la Côte Bleue. Il remercie l'ensemble des personnes pour leur présence à cette réunion en souhaitant des débats fructueux.

G. CHARROUX confirme le plaisir partagé d'être ici présent. La Côte Bleue est importante pour l'ensemble des habitants, des associations et des élus qui composent les municipalités des cinq villes. Il souhaite rappeler l'engagement pris et cette disposition très particulière sur le fait que le Parc Marin de la Côte Bleue est présidé successivement année après année par chacun des cinq Maires. Il pense que cette gouvernance est gage à la fois d'un engagement pour défendre les atouts que représentent l'ensemble de ce territoire, et l'engagement des élus et des associations, des pêcheurs, de l'administration. Il remercie infiniment les représentants des Préfets qui co-président la

réunion, pour accompagner et soutenir ce mouvement avec la Région, le Département et la Métropole, pour défendre encore et toujours ce territoire exceptionnel.

M. BRAVO-MONIN et **B. CADVILLE** commencent la présentation selon les points à l'ordre du jour.

SEANCE DE TRAVAIL

Cette partie retranscrit uniquement les débats avec les participants lors de la présentation réalisée par M. BRAVO-MONIN et B. CADVILLE du Parc Marin de la Côte Bleue.

Le diaporama projeté et les documents de séance sont disponibles en téléchargement sur le site Internet : <http://cotebleuemarine.n2000.fr/concretement-pour-vous/comite-de-pilotage-copil>

Les thèmes abordés lors des débats sont réunis selon les items suivants :

1. POINT D'AVANCEMENT DES ANALYSES DE RISQUE DE PORTER ATTEINTE AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000 PAR LES ACTIVITES DE PECHE MARITIME PROFESSIONNELLE

J.E. PERRIN, Adjoint du Préfet maritime, relate les propos du Préfet de Région et du Préfet maritime qui ont formulé une réponse commune au courrier du 23 avril 2026 des organisations professionnelles de la pêche (CRPMEM PACA, Prud'homie de pêche de Marseille et Martigues), en validant leur demande de report du vote en COPIL relatif aux mesures concernant la senne tournante et coulissante identifié en risque Fort, avec l'ouverture d'un temps d'échange complémentaire. Les Préfets sont parfaitement conscients des difficultés économiques que traversent actuellement les professionnels de la pêche à cause de la crise dans le détroit d'Ormuz et les prix élevés des carburants.

Dans ce contexte, la question des mesures d'interdiction partielle de la pratique de la senne tournante et coulissante ont été évoquées, avec aussi la question des mesures envisagées pour réguler d'autres pratiques de pêche aux petits métiers.

Conformément à l'ordre du jour qui a été présenté, il ne sera pas décidé aujourd'hui des mesures nécessaires à adopter pour protéger le coralligène et les roches RIAP des impacts de la senne tournante et coulissante. Cet arbitrage se tiendra à une date ultérieure à l'issue d'un temps de concertation complémentaire qui a été demandé par les organisations professionnelles de la pêche. A l'occasion d'un groupe de travail dédié qui devra réunir au plus tard début septembre les pêcheurs professionnels et les services de l'Etat, les professionnels seront invités à formuler une proposition alternative aux 3 scénarios de mesure retenus par l'Etat pour le risque Fort. Lors de ce groupe de travail, les services de l'Etat préciseront également le périmètre et la portée des mesures envisagées pour encadrer les autres métiers des arts dormants de fond (filets/palangres/pièges non fixés) dont les interactions ont été qualifiées à risque Modéré dans les conclusions des ARP Habitats du site Natura 2000 Côte Bleue Marine.

Il rappelle deux points importants :

- Cette concertation ne doit pas amener à différer au-delà du mois de septembre ce nouveau COPIL décisionnel sur les mesures à adopter, car la France est contrainte par ses engagements de les communiquer avant la fin de l'année 2026 à la Commission européenne. C'est une responsabilité qui est portée en Méditerranée par le Préfet de Région et le Préfet maritime pour la mise en œuvre des ARP. L'entrée en vigueur des mesures réglementaires pour traiter le risque Fort devra se faire courant de l'année 2027, car c'est le calendrier imposé par la Commission européenne.
- Il juge important de cadrer cette concertation complémentaire en préservant l'efficacité des mesures, qui doivent garantir la pérennité de la pêche professionnelle aux des petits métiers dans les secteurs à enjeux. L'important est de rester dans une logique de conciliation des usages. La proposition alternative qui sera formulée par les pêcheurs professionnels, et présenté lors du groupe de travail aux services de l'Etat, devra présenter un niveau d'ambition comparable au scénario 2 qui avait été envisagé et fondé sur une interdiction partielle jusqu'à l'isobathe des 70 mètres de profondeur. Ce scénario 2 était une proposition intermédiaire spatialement qui semble être la plus facile à respecter et à contrôler pour les services de l'Etat.

C'est une coopération constructive et exigeante qui est proposée pour pouvoir aboutir à une solution concertée et partagée. C'est aussi l'occasion de rassurer les pêcheurs professionnels sur les mesures

envisagées au titre des interactions à risque Modéré d'atteintes aux objectifs de conservation. Les éventuelles mesures complémentaires envisagées pour les arts dormants de fond (filets/palangres/pièges non fixés) sur le coralligène et les roches infralittorales auront vocation à être mises en œuvre progressivement, afin de tenir compte des enjeux économiques, et de manière strictement proportionnée pour répondre à ce risque Modéré. Pour ce faire, elles s'appuieront sur un objectif de protection de surface de 10% des habitats concernés à l'échelle de l'ensemble du site Natura 2000 Côte Bleue Marine en tenant compte des mesures réglementaires qui sont déjà en vigueur. A ce titre, les cantonnements de pêche du Cap Couronne à Martigues et de Carry le Rouet permettent d'ors et déjà d'atteindre plus de la moitié de l'objectif des 10% pour les roches infralittorales, et plus de 2,2% pour le coralligène, donc il faut capitaliser sur ces éléments déjà existants. Les mesures supplémentaires seront ainsi limitées sur le plan spatial, par exemple pour protéger les gorgones géantes de la Catchoffe. Ces zones d'interdiction de pêche s'appliqueront aussi aux pêcheurs de loisir, il n'y a donc pas lieu de redouter un quelconque ruissellement des mesures, qui sont discutées pour répondre au risque Fort engendré par la senne tournante et coulissante, aux autres métiers de la pêche professionnelle.

Cette position est partagée par le Préfet maritime et le Préfet de Région. Elle est également instruite par le Directeur Interrégional de la Mer (DIRM) Méditerranée avec des discussions au préalable. Il y aura une réponse officielle au courrier du CRPMEM PACA et des deux Prud'homies de pêche qui sera co-signée par les deux Préfets, pour apporter les éléments qui viennent d'être communiqués.

Il faut mettre à profit ce temps de concertation supplémentaire qui a été demandé pour pouvoir parvenir à une solution partagée et qui permettra de prendre les mesures réglementaires nécessaires.

C. PONCHARREAU, Présidente du CRPMEM PACA, tenait à remercier les co-Présidents du COPIL, aussi au nom des Prud'homies de pêche de Marseille et de Martigues, sur ces explications qui réconforte la profession. Les pêcheurs professionnels sont très impliqués pour travailler sur les sujets environnementaux. Les représentants de la profession seront force de proposition pour présenter un autre scénario de mesure réglementaire afin d'encadrer la pratique de la senne tournante et coulissante à poissons démersaux et protéger l'habitat coralligène du site Natura 2000 Côte Bleue Marine.

C. LENORMAND, Directeur de la DIRM Méditerranée, souhaite expliquer dans le prolongement des propos du Commissaire Général CRG2 PERRIN, adjoint au Préfet maritime, et du sous-Préfet d'Istres M. BORGUS, que des échanges préparatoires sur ce sujet ont eu lieu avant cette réunion avec les représentants professionnels de la pêche. Les services de l'Etat considèrent que le travail avance sur les ARP Habitats en termes de discussion et de concertation, bien qu'elles ne soient pas encore assez mûres pour statuer aujourd'hui et faire l'objet d'une validation en COPIL. Les services de l'Etat sont assez confiants à la sortie de l'été sur le fait qu'une solution sera trouvée pour diminuer le risque Fort de la senne tournante et coulissante sur l'habitat coralligène. Cette solution émanera de la représentation professionnelle avec une délibération du Comité régional des pêches associant les Prud'homies pour la rendre ensuite obligatoire et opposable par arrêté préfectoral. Ce principe général de concerter et d'arriver à un consensus sur les mesures à prendre doit être préservé et maintenu. Si ce n'est pas le cas l'Etat prendra ses responsabilités, et au vu des contraintes de la commission européenne en terme de calendrier, il faudra obligatoirement avoir tout finalisé avant la fin de l'année 2026 pour gérer ce risque Fort, pour une mise en œuvre en 2027.

Il reste assez confiant sur la capacité à trouver une proposition de mesure qui puisse faire consensus et satisfaire les ambitions environnementales et les contraintes en matière de pêche dans un contexte où la profession est très éprouvée par les hausses brutales du cours du carburant. Des mesures particulières ont été mises en place par le 1^{er} Ministre pour aider la profession et le secteur de la pêche dans une conjoncture très compliquée.

Malheureusement, il est impossible de s'abstraire des obligations qui doivent être mises en œuvre dans le cadre des analyses risque pêche dans les sites Natura 2000. Les engagements de la France vis-à-vis de la Commission européenne doivent être tenus avec un calendrier clairement fixé.

2. PROJET EN COURS DU PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE

2.1. Projet de nouvel arrêté préfectoral réglementant les activités nautiques et la navigation des engins à moteur dans les réserves marines de Carry le Rouet et du Cap Couronne

D. GALLICE demande des précisions sur les raisons de la modification de l'arrêté préfectoral réglementant la plongée sous-marine et la pratique de l'apnée dans les réserves marines de la Côte Bleue.

M. BRAVO-MONIN explique que l'arrêté préfectoral 109/2024 réglementant la navigation et les activités nautiques en Méditerranée définit à l'article 6 que la plongée sous-marine correspond à la plongée en bouteille et aussi à la plongée en apnée. L'arrêté préfectoral de 2014 des réserves marines de Carry le Rouet et du Cap Couronne ne précisait pas cette distinction, et il indiquait seulement que la pratique de la plongée sous-marine était interdite. Si une analyse réglementaire *stricto sensu* est faite de ces arrêtés, cela veut dire que la plongée sous-marine en apnée dans les réserves de la Côte Bleue est devenue interdite depuis 2024.

Elle ajoute que le Parc Marin travaille avec la Préfecture maritime afin de modifier l'arrêté préfectoral 2014 des réserves pour à nouveau ré-autoriser la pratique de l'apnée dans celles-ci.

2.2. Projet de renforcement expérimental des herbiers de Posidonie impactés de la Vesse

J.E. PERRIN juge très encourageant la politique environnementale mise en œuvre depuis plusieurs années, voir décennies, et qui porte ces fruits. Il s'agit d'un motif de satisfaction et d'évolution favorable des comportements. Il réagit à la croissance de la Posidonie observée par le Parc Marin dans la calanque de la Vesse, et demande plus de précisions sur l'ordre de grandeur surfacique et la temporalité nécessaire pour observer une reconquête des fonds marins par la Posidonie.

M. BRAVO-MONIN répond qu'en règle générale la Posidonie grandit d'1 à 2 cm/an. En horizontal, elle peut croître un peu plus de l'ordre de 3 à 5 cm/an. Par contre en vertical, la croissance est plus lente pour constituer les rhizomes et la matte de Posidonie. Elle peut arriver à réaliser des « récifs barrière naturels » contre la houle et permettre de ralentir l'érosion du trait de côte. En fonction de la nature du substrat sableux ou rocheux, la Posidonie est dans certains cas contrainte et ne peut plus s'étendre à l'horizontal. Elle va uniquement grandir en hauteur. Le point majeur à retenir c'est que l'herbier de Posidonie stocke une quantité très importante de carbone dans sa matte et ses racines, représentant 5 à 15 fois plus de carbone stocké qu'une forêt tropicale terrestre. Ainsi, même de la matte morte de Posidonie qui n'a plus de parties vivantes au-dessus continue à jouer ce rôle de stockage du carbone, mais cette matte reste très fragile aux agressions physiques et abrasion mécanique par les usages. L'objectif du projet de renforcement expérimental à la Vesse est de redonner vie en surface aux zones de matte morte dégradées, et permettre aussi de conserver le carbone stocké.

P. SABATINO, Maire du Rove où se situe la calanque de la Vesse, rappelle que ce que l'Homme détruit l'Homme peut le réparer. Avant même le démarrage de ce projet de restauration de la Posidonie, la Mairie du Rove a créé dans son plan de balisage une Zone Interdite au Mouillage (ZIM) à l'année sur ce secteur afin de stopper toutes les atteintes physiques, comme les ancres des navires. Ce projet de la Posidonie à la Vesse s'appuie aussi sur une très forte implication de la part des calanquais qui y vivent et veille à ne pas reproduire ce que leurs aînés avaient fait en mettant des corps morts et des chaînes dans la Posidonie par méconnaissance du milieu marin et de sa fragilité. Aujourd'hui, les habitants sont très vigilants et partie prenante de cette expérience qui maximise les chances de réussite du projet.

M. BRAVO-MONIN explique qu'un partenariat est aussi en cours sur la zone de la Vesse avec des scientifiques universitaires qui ont immergé un hydrophone sur les fonds marins pour enregistrer les bruits de la faune marine dans la Posidonie, appelés biophonie, afin de caractériser l'état écologique de ce milieu et de le comparer avec le même dispositif d'écoute immergé dans la réserve de Carry le Rouet. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

3. ACTUALITE ET QUESTION DIVERSES

3.1. Nouvelle réglementation de février 2026 en Méditerranée pour la pêche maritime de loisir avec l'obligation d'enregistrement annuel du pêcheur et la déclaration de ses captures

C. LENORMAND rappelle que cette obligation à l'échelle nationale et dans toute l'Europe est à faire avec l'application RECFishing depuis le début de l'année 2026. En Méditerranée française, il existait déjà l'application CatchMachine depuis 2023 avec un zonage plus précis qui s'appliquait uniquement dans certaines aires marines protégées (Parc National, Parcs Naturels Marins et Réserve Nationale) avec des espèces bien ciblées qui sont présentes dans nos eaux méditerranéennes. L'administration française a souhaité garder CatchMachine pour la Méditerranée, car pour les scientifiques et les gestionnaires cette application est plus complète et permet d'avoir une meilleure connaissance des pratiques de pêche de loisir avec une série de données à plus long terme.

L'enjeu pour les services de l'Etat français est de veiller à la comptabilité entre ces deux outils de déclaration, afin de répondre aux obligations mises en place par la Commission européenne pour tous les Etats membres.

B. CADVILLE demande si l'application CatchMachine perdurera sur le long terme en Méditerranée française. Certaines aires marines protégées comme le Parc National des Calanques ont imposé par arrêté préfectoral l'obligation d'utiliser CatchMachine pour les pêcheurs de loisir qui s'y trouvent. Afin de simplifier le discours de sensibilisation et de porter à connaissance auprès de tous les usagers en mer, le Parc Marin de la Côte Bleue préconise systématiquement aux pêcheurs de loisir de n'utiliser que l'application CatchMachine pour la Méditerranée. Cela permet de ne pas complexifier ce nouveau système de déclaration obligatoire, et facilite l'adhésion la plus globale afin de se conformer à cette nouvelle réglementation, car certains pêcheurs de loisir y sont encore réfractaires.

C. LENORMAND se veut rassurant quant à la pérennité de l'application CatchMachine. La DIRM a les financements pour maintenir la base de données à jour, et le Parc Marin de la Côte Bleue peut continuer à faire la promotion de l'utilisation de CatchMachine.

3.2. Démarche de certification Ports Propres

M. ARTAUD, de l'Union des Ports de Plaisance UPACA, souhaite remercier le Parc Marin de la Côte Bleue pour tout le travail accompli. Il considère la Côte Bleue comme un territoire magnifique, et mentionne sa participation aux classes de mer du Parc Marin quand il était enfant et dont il garde un excellent souvenir.

Il tient à saluer toutes les sociétés nautiques de la Côte Bleue (le Rouet Plage, les Figuières, la Madrague de Gignac, Petits et Grands Méjean, et les calanquais de la Vesse) qui se sont engagés dans la démarche de certification Ports Propres avec le concours de la Métropole Aix Marseille Provence. Ainsi, tous les ports de plaisance de la Côte Bleue se sont engagés dans la démarche, et certains ont déjà obtenus depuis 2 ans la certification comme les ports de Carry le Rouet et de Sausset les Pins. Toutes les sociétés nautiques de la Côte Bleue contribuent à ce travail vertueux pour la préservation du milieu marin, qui correspond aux attentes des services de l'Etat et aux obligations européennes.

Il précise que deux sessions de formation Ports Propres se sont déroulées en 2026 à Carry le Rouet avec à chaque fois des interventions du Parc Marin de la Côte Bleue pour sensibiliser aux enjeux de protection et la richesse de la biodiversité marine.

4. CLOTURE DE LA REUNION

M. ILLAC précise avoir écouté avec attention tous les bilans présenté par le Parc Marin de la Côte Bleue sur les actions Natura 2000, et sur la mise en œuvre de son Plan de Gestion 2020-2030. La présentation a été faite avec clarté et rigueur, sur des sujets très intéressants.

Il indique qu'à la tribune de cette réunion, il y a deux élus métropolitains : Maxime MARCHAND, Maire de Sausset les Pins et vice-Président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, aux Ports ; et lui-même Maire d'Ensuès la Redonne et Conseiller métropolitain délégué à la Gestion du trait de côte, aux Relations avec les usagers du nautisme et aux Activités Nautiques.

J.E. PERRIN ajoute que le Préfet Maritime a ouvert, il y a quelques jours, la campagne 2026 de sécurité des loisirs nautiques en période estivale. Au-delà de tous les sujets évoqués lors de cette réunion, il souhaite que chacun dans la salle puisse diffuser les consignes de prudence, de prévention et de sécurité des activités nautiques en mer. Les services se préparent à vivre une nouvelle saison estivale avec une très forte fréquentation du littoral. Il considère que chacun la salle est porteur de messages de sécurité, et invite à relayer la nécessité de prudence. Comme l'a mentionné le Préfet Maritime lors de son discours de lancement de cette campagne, relayer et ne pas oublier le **P.E.A.** :

- **Préparer** (se préparer, préparer son voyage en mer, préparer son équipement) ;
- **Equiper** (avoir une VHF, avoir des équipements de flottabilité adaptés) ;
- **Alerter** (connaître les numéros de téléphone de sécurité en mer comme le 196 qui doit être connu de tous).

Il remercie la qualité de l'attention et de l'écoute des participants, ainsi que le Parc Marin de la Côte Bleue pour la qualité de préparation de ce Comité de Pilotage Natura 2000 et le travail effectué.

Il précise avoir bien reçu le courrier du CRPMEM PACA et des Prud'homie de Pêche de Marseille et Martigues, et il les en remercie. Il y a encore un peu de temps pour retravailler ensemble les sujets liés aux Analyses Risque Pêche. Il précise être heureux qu'un temps de concertation supplémentaire soit pris pour arriver à une conclusion qui soit la plus consensuelle possible.

C. BORGUS remercie le Parc Marin de la Côte Bleue pour la qualité de la présentation, et plus globalement l'ensemble des personnes présentes à la réunion. Il félicite les élus qui sont particulièrement impliqués et investis dans leur territoire, au travers des grandes collectivités et des communes de la Côte Bleue. Il retient les mots qui caractérisent cette instance d'écoute, de respect et de passion, chacun dans son domaine.

Il annonce co-présider pour la dernière fois la réunion du COPIL Natura 2000 de la Côte Bleue, mais il en gardera toujours de très bons souvenirs.

La séance du COPIL Natura 2000 est clôturée à 16h.